

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2012

L'an deux mille onze, le douze janvier les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	1	Salle des fêtes	Règlement et tarifs	
2	2	Salle de judo	Travaux de mise aux normes salle de judo	

L'an deux mille onze, le douze janvier à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 06 janvier 2012.

**Etaient présents** : Daniel LACHAIZE, Annick KOURLATE, Jean-Thierry LANSADÉ, Jacques BERTHET, Alain BATAÇ, Hélène GUISSÉ, Florentine N'GAPELE COULIBALY, Josiane MANZANAS, Marie-José GUERIN, Michel CARPENTIER, Marie-Pierre POUGET,

**Absents excusés** : Jean-Luc FAVRETTO, Claude ROUCHEYROLLE, Marie-France AUDET

**Absent non excusé** : néant

**Procurations** : Claude ROUCHEYROLLE à Jean-Thierry LANSADÉ

Jean-Luc FAVRETTO à Franck POURTAL

Marie France AUDET à Annick KOURLATE

**Secrétaire de séance** : Florentine N'GAPELE COULIBALY

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des remerciements reçus de la famille MEYNARD à l'occasion des obsèques de Monsieur MEYNARD

### **Approbation du procès-verbal**

Le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu de la réunion du 8 décembre 2011 pour approbation. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

### **4<sup>ème</sup> Tranche assainissement choix d'une entreprise pour l'étude géotechnique**

Trois entreprises ont soumissionné : Alios Ingénierie, SHE, Optisol

L'entreprise Alios Ingénierie a été retenue par la commission assainissement.

Cette société est connue du Maître d'œuvre et donne des références au niveau technique.

Cette étude va permettre de faire des sondages du sol et aboutira à la mise en route de la 4<sup>ème</sup> tranche. 3 mois seront nécessaires pour chiffrer le projet.

Marie-Pierre POUGET souhaiterait obtenir plus d'informations sur le prestataire. Elle fait remarquer qu'il est difficile de se prononcer en l'absence de ces informations.

Le Maire reporte la délibération au prochain conseil

Le Maire informe qu'il a fallu déposer un permis de construire modificatif pour la construction des lits de séchage des boues de la station d'épuration, car le plan initial empiétait sur la bande d'étude du tracé de la future route départementale 936.

Le plan de masse a été modifié.

Le début des travaux est prévu pour le 30 janvier 2012.

## **CONVOCATION COMMISSION DES ROUTES**

Le Maire informe qu'une réunion de la commission des routes est prévue pour savoir si la commission poursuit les appels d'offres groupés avec les autres Communes du Canton

## **SALLE DES FETES**

Règlement :

Concernant les dates de réservation pour les associations, il est remarqué qu'il est difficile pour les associations d'établir leur calendrier en janvier. Certaines programment leurs activités sur le court terme ou fonctionnent sur des années scolaires.

Il est décidé qu'une réunion annuelle sera organisée chaque mois de janvier pour la remise des calendriers mais la date n'est pas précisée.

Vote : décision adoptée à l'unanimité.

Eclairages : Mme GUISET signale qu'il faut faire attention aux éclairages extérieurs de la salle qui restent allumés et propose que ce soit noté dans le « règlement de la salle des fêtes »/

Monsieur BATAc précise que l'éclairage de la rampe d'accès handicapés est soumis à une minuterie.

Cautions :

La commission propose comme tarif 150 € pour le ménage et 850 € pour les dégâts matériels. Mme GUISET propose 200 € pour le ménage et 800 € pour les dégâts, elle estime que ce serait plus dissuasif.

M. BERTHET préfère garder la proposition de la commission qui est adoptée à l'unanimité.

Vote : décision adoptée pour le maintien à 150 € et 850 €

Monsieur POURTAL et Mme GUISET font remarquer qu'aucune caution n'est demandée pour la location des tables et des chaises (hors location de la salle)

Une caution de 100 € est proposée

Vote : décision adoptée à l'unanimité pour 100 € de caution pour la location des tables et des chaises.

Chauffage :

M. BATAc et Mme N'GAPELE COULIBALY font remarquer que le prix du chauffage est doublé pour les associations et que ce tarif peut être difficile à supporter.

Le Maire explique cette augmentation par le fait que les utilisateurs ne sont pas respectueux de la fermeture des portes.

Vote : décision adoptée

Une voix contre : M. BATAc

Reprise des activités des associations sur la semaine

Mme GUISET évoque son désaccord sur les décisions prises en dehors du Conseil Municipal et donc on décidées par le Conseil Municipal.

Elle estime que certains conseillers dans les commissions manque de neutralité.

En effet Mme N'GAPELE, membre de la commission des associations et par ailleurs présidente d'association avait en effet demandé au Maire que les activités puissent être reprises à la salle des fêtes, au lendemain de la réunion du 06 janvier.

Elle reconnaît sa maladresse et présente ses excuses aux commissions. Elle explique que ce point a été évoqué en fin de réunion du 06 janvier à sa demande et un peu dans la rapidité. Elle souhaitait qu'une

solution soit trouvée rapidement pour les associations qui se retrouvaient sans lieu d'accueil et sans possibilité de poursuivre leurs activités.

Monsieur LANSADE quitte la réunion, appelé à d'autres obligations.

Location : la location de la salle des fêtes sera réservée aux Montcarétois pour cette année. Il est en effet nécessaire d'expérimenter l'occupation des nouveaux locaux.

La location sera gratuite le week-end pour les associations Montcarétoises 2 fois par an.

Madame POUGET trouve abusif de faire payer la location de la salle aux associations qui réservent la salle plus de deux fois par an.

Elle précise également que cette restriction à deux fois pourrait être revue en fonction des problèmes d'application rencontrés.

Remise des clés : Mrs BATAK et POURTAL suppléeront l'agent communal en cas d'absence ou d'impossibilité de ce dernier. Ils interviendront en cas de litige avec les utilisateurs.

Vote : décision adoptée à l'unanimité.

**Délibération : TARIF SERVICES PUBLICS SALLE DES FETES**

Le Maire propose de fixer les prix de location de la salle des fêtes comme suit, à compter du 01 janvier 2012.

	1 Jour	Chauffage	Caution ménage	Caution dégradations
Montcarétois	100 €	50 €	150 €	850 €
Associations Montcaret	Gratuit	50 €	150 €	850 €
Associations non Montcaret	120 €	50 €	150 €	850 €
Location table à l'unité	2,00 €	///	///	100 €
Location chaise à l'unité	0,50 €	///	///	100 €
Bal à but lucratif	200 €	50 €	150 €	850 €

ASSOCIATIONS DE MONTCARET UTILISANT LA SALLE DE FACON HEBDOMADAIRE	
1 fois par semaine	105,00 € par an
2 fois par semaine	210,00 € par an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à la majorité cette nouvelle tarification.

**PROJET 2012**

### Salle des fêtes

Le Maire informe que la salle du club de judo ne peut toujours pas être utilisée.

Il est prévu que le judo poursuive son activité à la salle de motricité. De plus, le directeur de l'école et le président du club de judo souhaitent proposer une activité au sein de l'école.

Le Maire présente les futurs projets concernant la salle des fêtes

- Poursuivre en priorité les travaux relatifs aux sanitaires et aux douches à l'étage pour la salle de judo où seule l'isolation de la montée d'escalier est faite
- Descendre et changer les fenêtres de la salle principale, abaisser le plafond et refaire le parquet
- Terminer la salle du judo pour sa mise aux normes (opération faisant partie de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux)

Il sollicite l'autorisation de lancer des demandes de subvention pour engager les travaux d'ici fin 2012 auprès du Conseil Général, du Ministère de la Jeunesse et des Sports, de la Communauté de Communes et de l'Etat. Pour chiffrer les différents projets et étudier leur faisabilité, une étude sera demandée à l'architecte, M. KRZAN, qui a déjà effectué le chiffrage estimatif lors du marché initial de l'aménagement partiel de la salle des fêtes.

Le Maire compte sur une aide de la Communauté de Communes dans la mesure où le projet de la salle omnisports à Saint Antoine de Breuilh est différé et ne servira qu'aux compétitions.

Mme GUERIN demande si le problème de l'accès des handicapés à la salle de judo a été prévu. M. le Maire explique que ces contraintes sont obligatoires ;

Mme GUISET souhaite que les travaux soient engagés prioritairement sur le changement des fenêtres de la salle des fêtes en raison de la sécurité.

Vote : Pour lancer les travaux pour la salle de judo, décision adoptée à l'unanimité

Vote : pour chiffrer les fenêtres et plafonds, décision adoptée à l'unanimité

### Délibération : TRAVAUX DE MISE AUX NORMES SALLE DE JUDO

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la programmation budgétaire de la mise aux normes de la salle de judo dans les locaux de la salle des fêtes.

Afin d'aider au financement de cette opération, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander l'obtention d'une aide financière de l'Etat dans le cadre de la programmation DETR 2012, ainsi que d'une aide financière du Conseil Général, du Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Communauté de Communes.

Le plan de financement pourrait alors être le suivant :

• Coût estimatif des travaux HT	105 452,00 €
• Etat-DETR 25 %	26 362,00 €
• Conseil Général Contrat Objectif 20 %	21 090,00 €
• Direction Jeunesse et Sports 25 %	26 362,00 €
• Communauté de Communes 10 %	10 545,00 €
• Participation communale	60 788,00 €
• 20 %	21 090,00 €
• TVA	24 938,00 €
• Honoraires	14 760,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve le principe du projet de mise aux normes de la salle de judo dans les locaux de la salle des fêtes

- Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus.
- Confie à Monsieur le Maire la charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès des différents financeurs.

## **COMMISSIONS ET SYNDICATS**

La prochaine réunion de la commission chargée de la dénomination des rues et de la numérotation des maisons se tiendra le jeudi 19 janvier à 17 h.

Michel CARPENTIER s'en vas à 20 h 00, appelé à d'autres obligations.

Commission communication

Le discours du Maire pour les vœux 2012 sera publié dans son intégralité, ou pas du tout, sur le site de la Commune.

Commission jeunes

La prochaine réunion est prévue le 8 février à 18 h 30 afin de préparer les prochaines élections 87 jeunes de la Commune ont reçu une convocation.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTAIGNE EN MONTRAVEL**

Projet entreprise et développement du territoire

Mme POUGET rend compte de cette réunion qui s'est tenue en décembre dernier en présence des représentants de Pôle Emploi. Une dizaine d'actions ont été réalisées pour accompagner des entreprises ou des recrutements.

Un rapport est à la disposition en Mairie.

## **CDCI**

La décision de fusionner les communautés de communes de Montaigne en Montravel et du Gurçonnais a été prise. Il faut à présent entrer en négociation avec les Communes pour élire les représentants.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire informe le Conseil Municipal des différentes invitations faites par des Communes du Canton :

- Une invitation pour les vœux à 18 h à Vélines le 20 janvier
- Une invitation pour les vœux à 17 h à Bonneville le 21 janvier

Le Maire informe qu'il a demandé des devis pour l'achat d'un frigo pour la salle des fêtes.

2 devis sont présentés :

- 712 € TTC
- 1150 €

(avec 2 portes, 495 litres, 86 cm, froid ventilé en inox) la décision sera prise ultérieurement.

Le Maire informe que la chaudière de la cantine scolaire est défaillante car inadaptée aux volumes à chauffer (25 w).

La solution serait de la remplacer par une chaudière murale de 60 w qui serait installée dans le local des poubelles de la cantine.

La fourchette de prix varie entre 12 et 13000 € selon l'estimation du plombier.

(la chaudière initiale avait coûté 2000 € en 2007, sans la pose). Le projet est à l'étude.

La séance est levée à 20 h

Le Maire,

Daniel LACHAIZE	
-----------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Thierry LANSADE		Hélène GUISET	
Jean-Luc FAVRETTO		Marie-France AUDET	
Claude ROUCHEYROLLE		Marie-Pierre POUGET	
Annick KOURLATE		Florentine N'GAPELE COULIBALY	
Josiane MANZANAS		Marie-José GUERIN	
Jacques BERTHET		Alain BATAAC	
Franck POURTAL		Michel CARPENTIER	